

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-3856

présenté par

Mme Pic, Mme Santiago, Mme Thomin, Mme Rabault, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, Mme Pires Beaune, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	100 000 000	0
Équipement des forces	0	100 000 000
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à abonder les crédits liés aux infrastructures de santé.

Lors de son audition par la commission de la Défense le 3 octobre dernier, le ministre Lecornu évoquait, dans son propos liminaire, une augmentation de l'ordre de 70M d'euros des crédits alloués au Service de Santé des Armées dans ce PLF 2024.

S'il est vrai que les sous-actions 05-80 « Fonction santé » du programme 178 – Préparation et emploi des forces, et 58-06 « Fonction santé » du programme 212 – Soutien de la politique de défense, augmentent respectivement de +20,87 % et +2,99 % pour un total de 66M d'euros, la sous-action 05-11 « infrastructures de santé » du programme 178 connaît, quant à elle, une baisse conséquente de crédits à hauteur de -61,75 %, soit une baisse de près de 89M d'euros.

En matière de santé pour nos armées, il s'agit donc dans ce PLF non pas d'une hausse mais baisse de crédits de l'ordre de 23M d'euros.

En outre, dans un rapport de juin dernier, la Cour des Comptes soulignait : « les difficultés récurrentes du ministère des Armées à inscrire dans sa programmation budgétaire la remise à niveau complète des hôpitaux militaires, nécessaire tous les 60 ans, concernent actuellement l'hôpital Laveran de Marseille, élément essentiel du dispositif du Service de santé des armées, dont la reconstruction devient urgente. En juin 2023, la reconstruction du futur hôpital sur le site de la caserne Sainte Marthe d'ici à 2030 a été annoncé par le Président de la République, mais le financement de cette opération n'a pas été prévu dans le rapport annexé au projet de loi de programmation militaire 2024-2030. »

Ainsi, avec une baisse de crédits aussi conséquente concernant les infrastructures de santé, les « difficultés récurrentes » dénoncées par la Cour des Comptes ne semblent pas prêtes d'être résorbées, tout comme la promesse présidentielle ne sera probablement jamais réalisée.

L'objet de cet amendement est donc de mettre en exergue une baisse des dépenses globales de santé pour nos armées alors que celles-ci sont présentées comme une augmentation conséquente.

L'amendement propose donc d'augmenter de 100 millions d'euros la sous-action 05-11 « Infrastructures de santé » du programme 178 « Préparation et emploi des forces ».

Conformément aux conditions de recevabilité, le montant de 100 millions d'euros est prélevé sur l'action 08 « Projection – mobilité – soutien » du programme 146 « Équipements des forces » bien que le groupe Socialistes et apparentés ne souhaite en aucun cas voir les crédits de ce programme diminuer.

La diminution des crédits d'un montant correspondant est imposée par l'article 40 de la Constitution à travers l'obligation d'un gage financier. Nous espérons que le Gouvernement reprendra cette mesure et lèvera ce gage.